Troyes, le 24 juin 2019

Vu le Décret n° 2019-344 du 19 avril 2019 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation,
Vu les articles du Code de l'éducation R719-49 et suivants
Vu l'Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
Vu les statuts, en vigueur, de l'établissement,
Vu le règlement intérieur, en vigueur, de l'établissement,

Acte administratif n°2019/15

Le Conseil d'Administration réuni le : 20 juin 2019

Objet de la délibération : Modalités d'exonération des frais d'inscription
Le Conseil d'administration approuve, par 16 voix pour et 6 abstentions, l'application du décret du 23 avril 2019 pris en application de l'orientation stratégique « Bienvenue en France ». Le Conseil d'Administration fixe dans le cadre de ses orientations stratégiques, les exonérations partielles pour les étudiants : - Du campus UTSEUS, présents à l'UTT, - En double inscription (Ingénieur-Master). Le Conseil décide de la mise en place d'une commission chargée d'étudier les modalités d'octroi d'exonérations prévues par le décret (Article R719-50 du code de l'éducation). Pour UTSEUS : Les étudiants internationaux dans ce cadre, se verront appliquer les mêmes montants de frais d'inscription, en vigueur, que les étudiants nationaux. Pour les étudiants en double inscription (Ingénieur&Master) de l'UTT : L'UTT appliquera une exonération partielle, à hauteur des droits nationaux, sur la deuxième inscription, la première étant au taux plein international.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23 Votants : 22 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 6

Le président du Conseil d'Administration de l'UTT,

Ronan STEPHAN

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie – BP 260 – 10010 Troyes cedex – France
Téléphone : 33 (0) 3 25 71 76 00 – site web : www.utt.fr